

NOTE DE SYNTHESE A DESTINATION DES PHARMACIENS

Soumission chimique

Agressions facilitées par les substances

Questions - Réponses

Mai 2025



Qu'est-ce que la soumission chimique ?

La soumission chimique est l'administration d'une substance psychoactive (drogues, médicaments psychoactifs...) à l'insu des victimes (ou sous la menace), à des fins criminelles (viol, homicide...) ou délictuelles (vol, violence physique...).

Les substances les plus fréquemment utilisées pour la soumission chimique sont :

- des **médicaments sédatifs** : benzodiazépines, hypnotiques, neuroleptiques, antihistaminiques
- des drogues récréatives aux propriétés **euphorisantes et entactogènes (MDMA, 3-MMC...) ou dissociative (kétamine ...)**.

Quelles sont les spécificités de la prise en charge des agressions facilitées par les substances ?

L'usage criminel et délictuel des substances est indissociable des enjeux judiciaires. **La prise en charge de victimes potentielles de soumission chimique nécessite une prise en charge médicale et médico-légale.**

Elle engage une course contre la montre :

- **sur le plan judiciaire** (élimination rapide des substances impliquées, disparition des éventuelles lésions, destruction de l'ADN étranger...) et
- **sur le plan sanitaire** (évaluation médicale, mise en place d'une prophylaxie anti-IST et/ou d'une contraception d'urgence et suivi infectieux dans le cadre de viol, accompagnement psychologique...)

- 48h maximum pour prévenir une contamination VIH / hépatite B
- 5 jours maximum pour la contraception d'urgence
- 24h si possible pour effectuer les prélèvements toxicologiques, jusqu'à 48 à 72h au plus tard
- Au-delà de 3 jours, analyse de cheveux possible dans certains laboratoires spécialisés
- Quelques jours seulement pour prélever l'ADN étranger et les spermatozoïdes
- Disparition progressive des éventuelles traces de violences (ecchymoses, hématomes, plaies...)

Le dépôt de plainte doit-il être systématiquement encouragé ?

Le dépôt de plainte est essentiel car il permet d'enclencher une enquête judiciaire qui diligentera la consultation médico-légale.

Il est recommandé à la victime de porter plainte dans les meilleurs délais de façon à mener les examens médico-légaux et toxicologiques le plus tôt possible. Le dépôt de plainte peut se faire dans tout commissariat ou gendarmerie (art 15-3 du Code de procédure pénale).

Dans certains cas, le dépôt de plainte est effectué plus tardivement. Il est alors essentiel, afin d'éviter toute perte de chance pour les victimes, que le parcours initial de prise en charge tienne compte d'une future judiciarisation (ex : respect de procédures de prélèvement, conservation et analyses toxicologiques permettant de garantir aux victimes des éléments de preuves incontestables).

En dehors du circuit judiciaire, il existe actuellement une grande hétérogénéité territoriale dans la prise en charge des victimes, d'où l'importance d'un conseil spécialisé et personnalisé pour une orientation efficace.

Quels sont les objectifs de la consultation médico-légale ?

La consultation médico-légale permet :

- L'initiation d'une prise en charge médicale
- La recherche d'éventuels éléments de preuve (constat de lésions, recherche d'ADN étranger, de spermatozoïdes, prélèvements à visée toxicologique).
 - Révéler une soumission chimique impose de réaliser des prélèvements précoces de sang et d'urine en vue de leurs analyses par des techniques reconnues sur le plan médico-légal.

La consultation médico-légale conduit à la rédaction d'un certificat médical décrivant les éventuelles lésions physiques, l'état psychique et les conséquences fonctionnelles physiques et psychiques, observées.

Quelle attitude adopter face à toute personne suspectant une agression facilitée par les substances ?

- L'encourager à porter plainte le plus rapidement possible tout en respectant ses choix
- Quelle que soit sa décision (déposer plainte ou non), une victime ne doit jamais rester isolée.
- L'orienter vers le **Centre de référence sur les agressions facilitées par les substances (CRAFS)** qui propose :
 - o Un service de téléconseil strictement confidentiel assuré par des pharmaciens spécialisés dans l'usage criminel des substances et formés sur les violences sexistes et sexuelles : **01 40 05 42 70** (du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h)
 - o Une orientation spécifique adaptée aux besoins (accompagnement juridique, psychologique, social...).
 - o Une liste de ressources et contacts utiles pour les démarches à effectuer (dépôt de plainte, signalement en ligne ...) sur son site internet (www.lecrafs.com)
- Gérer l'urgence sanitaire :
En cas de violence sexuelle, si besoin, proposer une contraception d'urgence et orienter le plus rapidement possible vers un Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) ou les urgences d'un hôpital pour l'instauration d'une prophylaxie anti-VIH

OUTILS A TELECHARGER SUR LE SITE DU CESPHARM :

- [Affiche « Soumission chimique »](#) (Ministère des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, CRAFS, AP-HP, #Mendorspas, ONP, SFSCO)
- [Flyer « Les agressions facilitées par les substances »](#) (CRAFS)
- [Vidéo « Faisons la lumière sur la soumission chimique »](#)

Qu'en est-il de la mise à disposition en pharmacie de « kits individuels permettant de détecter une soumission chimique » ?

Aucun test de dépistage ne permet à ce jour de détecter une soumission chimique. Les analyses toxicologiques permettant d'établir une soumission chimique recherchent plus d'une centaine de molécules licites et illicites ; elles sont effectuées dans des laboratoires spécialisés par des techniques de chromatographie couplées à la spectrométrie de masse.

La mission sur la soumission chimique conduite par la députée Sandrine JOSSO et la sénatrice Véronique GUILLOTIN **alerte sur les dangers que représentent les outils de détection de substances chimiques, autonomes et en vente libre, dans la mesure où ils ne présentent aucune garantie pour leurs usagers.**

Pour rappel, les pharmaciens ne sont autorisés à conseiller, dispenser et vendre dans leur officine que les produits, articles, objets et appareils figurant sur la liste prévue par l'arrêté du 15 février 2002 modifié.

AVIS DES SOCIETES SAVANTES EXPERTES SUR LE SUJET

Société française de toxicologie analytique (SFTA), Société française de médecine légale et expertises médicales (SFMLEM), Compagnie nationale des biologistes et analystes experts (CNBAE) et Centre de référence sur les agressions facilitées par les substances (CRAFS)

- La prise en charge de victimes potentielles de soumission chimique nécessite une prise en charge médicale et médico-légale.
- Les prélèvements doivent être encadrés par une procédure rigoureuse afin d'assurer aussi bien leur traçabilité que le respect des bonnes pratiques de conservation.
- La recherche et le dosage des substances potentiellement utilisées en cas de soumission chimique ont pour objectif une éventuelle judiciarisation. Ces analyses doivent donc être confiées à des laboratoires de toxicologie spécialisés, équipés des technologies appropriées, afin de garantir des résultats fiables et reconnus par la justice.
 - En cas de démarche judiciaire, seul ce cadre permet de garantir aux victimes des éléments de preuves incontestables
- L'interprétation des résultats nécessite une expertise spécialisée pour éviter les faux négatifs ou des conclusions erronées (résultats non interprétés ou mal interprétés, mal défendus au procès, classements sans suite...)
- L'étape clé de la remise des résultats aux victimes fait partie intégrante de l'accompagnement et demande un travail de pédagogie par un personnel formé à la problématique des agressions facilitées par les substances (soumission chimique et vulnérabilité chimique).

Références :

- Rapport au gouvernement sur la soumission chimique, S. JOSSO, V. GUILLOTIN, 12 mai 2025
- Communiqué « Soumission chimique : des kits individuels permettant de détecter une soumission chimique en pharmacie : est-ce vraiment une avancée ? », SFTA, SFMLEM, CNBAE, CRAFS, 1^{er} décembre 2024
- Centre de référence sur les agressions facilitées par les substances (CRAFS) : www.lecrafs.com